

## Contrat d'assistance pour partenaire / Clause bénéficiaire pour partenaire

Tu trouveras en annexe le contrat d'assistance pour désigner ton/ta partenaire comme bénéficiaire en cas de décès.

Nous te prions de remplir le formulaire et de nous le renvoyer signé. Merci de prendre note de ce qui suit :

- En signant le contrat d'assistance ci-joint, tu désignes ton/ta partenaire comme bénéficiaire d'une **rente de partenaire** au sens de l'art. 16 du règlement de prévoyance en cas de décès (pour autant que les conditions d'octroi soient remplies).
- Parallèlement, tu as la possibilité de faire bénéficier ton/ta partenaire d'un **capital décès** selon l'art. 18 du règlement de prévoyance en cas de décès avant la retraite. Sinon, le capital décès serait versé aux éventuels autres bénéficiaires réglementaires. Pour les bénéficiaires selon l'art. 18 alinéa 1 lettre c (enfants, parents et frères et sœurs), le montant du **capital décès** est **inférieur** à celui des bénéficiaires selon la lettre b (partenaire ou personnes que tu as soutenues dans une large mesure), pour autant qu'aucun des enfants n'ait encore droit à une rente d'orphelin.
- **Le contrat d'assistance doit nous être envoyé avant ton décès et avant ton départ à la retraite.**
- **Nous n'examinerons le droit aux prestations qu'après ton décès.**

Dès réception du formulaire, nous t'enverrons un accusé de réception.

Nous restons à ton entière disposition pour tout renseignement complémentaire et te présentons nos meilleures salutations.

comPlan

## Contrat d'assistance

Pour la clause bénéficiaire du partenaire en cas de décès selon le règlement de prévoyance art. 16 et art. 18 al. 1b et 5

entre la personne **assurée**

et son/sa **partenaire**

Nom / Prénom

Nom / Prénom

Rue et n° / NPA et lieu

Rue et n° / NPA et lieu

Date de naissance / N° de sécurité sociale

Date de naissance / N° de sécurité sociale

Etat civil

Etat civil

1. Le présent contrat a pour but de régler les éventuels droits à des prestations de survivants de comPlan conformément à l'art. 16 du règlement de prévoyance et à l'art. 18 al. 1b et 5.

2. Les parties ont été informées des dispositions réglementaires relatives aux prestations aux partenaires (voir [www.pk-complan.ch](http://www.pk-complan.ch)) et de leurs conditions d'octroi et en ont pris connaissance.

3. Les parties attestent à dire qu'il n'y a pas de lien de parenté entre elles au sens de l'article 95 du Code civil, qu'elles

depuis le .....(date) ou

à partir du .....(date / en cas d'emménagement commun à venir)

cohabitent sans interruption dans le même ménage (avec le même domicile officiel) et se soutiennent (vont se soutenir) mutuellement et/ou

pourvoient à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs.

4. Les parties souhaitent que le/la partenaire reçoive les prestations suivantes en cas de décès :

La rente de partenaire ainsi qu'un éventuel capital décès ou

Uniquement la rente de partenaire. Un éventuel capital décès doit aller aux éventuels autres bénéficiaires réglementaires.

Lieu et date.....

Signature de la **personne assurée**

Signature **du partenaire**

Nous confirmons par la présente la réception du contrat d'assistance. Les dispositions réglementaires et légales en vigueur au moment du décès sont déterminantes pour le versement des prestations.

Lieu et date

comPlan